



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 décembre 2020

France Relance : La Bellevilloise, une entreprise inclusive soutenue par l'Etat

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a rencontré les équipes de la Bellevilloise (XXème arr., Paris) et des jeunes employés bénéficiant des emplois francs +. Dans le cadre du plan France Relance, l'insertion sur le marché du travail des personnes en situation de handicap et des jeunes sont des priorités pour l'Etat.

La Bellevilloise, gérée par la société Oriza appartenant au groupe Cultplace, est un lieu de vie emblématique de la vie sociale et culturelle parisienne. Grâce aux mesures de soutien aux acteurs économiques notamment l'activité partielle, l'entreprise est parvenue à maintenir en emploi ses 40 salariés pendant la crise sanitaire. Ces derniers ont également pu bénéficier de formations grâce au FNE – rebond. Elle s'engage désormais vers l'avenir et embauche notamment des jeunes et des personnes en situation de handicap. Pour l'accompagner, différents dispositifs existent, comme le dispositif emplois francs + et l'aide à l'embauche de travailleurs handicapés.

Construire un marché du travail plus inclusif

L'embauche et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap est au cœur de l'action de l'Etat. Pour y parvenir, plusieurs aides ont été mises en place dans le cadre du plan France Relance :

- **L'aide à l'embauche de travailleurs handicapés**

Cette aide s'adresse aux entreprises et aux associations qui recrutent, entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021, un travailleur handicapé. Elle n'est soumise à aucune condition d'âge. Le montant de l'aide s'élève à 4000€.

- **L'aide exceptionnelle à l'alternance**

Cette aide s'adresse aux entreprises et associations qui recrutent, entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021, un apprenti reconnu travailleur handicapé sans limite d'âge, pour préparer un diplôme dont le niveau peut aller du CAP au Master 2. Le montant de l'aide s'élève à 5000€ pour une personne de moins de 18 ans et à 8000€ pour une personne majeure.

Ces aides permettent de financer quasiment intégralement le salaire des salariés durant la première année de leur contrat.

Le plan 1 Jeune, 1 Solution renforce l'accompagnement des jeunes dans leur accès au marché du travail et encourage les employeurs à les recruter

Pour aider les jeunes qui arrivent sur le marché du travail mais aussi ceux qui sont aujourd'hui sans activité ou formation, l'Etat mobilise un budget de **6,7 milliards d'euros** au niveau national. Le plan [1 jeune 1 solution](#), lancé le 23 juillet 2020, offre une solution à chaque jeune. Il mobilise pour cela plusieurs leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, apprentissage, etc., afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route. Par exemple, plus de **57 000 jeunes franciliens** se sont engagés dans un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (**PACEA**) auprès des missions locales, **12 000** jeunes bénéficient de la garantie jeune et 16 000 suivent un parcours d'**accompagnement intensif des jeunes** (AIJ) auprès de Pôle Emploi.

Les aides financières à destination des employeurs embauchant des jeunes ont également été renforcées. En Île-de-France, **7500 contrats** ont ainsi pu bénéficier des aides exceptionnelles aux employeurs qui recrutent **en apprentissage ou en alternance** entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. Elles s'élèvent à 5 000€ pour un apprenti de moins de 18 ans et à 8 000€ pour un apprenti majeur. **L'aide à l'embauche** des jeunes a été attribuée à ce jour dans près de **16 000 cas**.

En particulier, les « **Emplois Francs +** » permettent de verser une aide financière à tout employeur privé qui recrute un jeune résidant dans l'un des 272 quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Île-de-France entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021. Cette aide atteint 17 000€ sur trois ans pour un recrutement en CDI dont 7 000 € la première année et 8 000€ sur 2 ans pour un recrutement en CDD d'au moins 6 mois dont 5 500€ la première année. L'objectif à court terme est que 300 entreprises franciliennes utilisent ce dispositif.

En Île-de-France, le [plan régional d'insertion pour la jeunesse](#) se fonde sur le repérage des jeunes en difficulté afin de leur proposer des parcours individualisés qui permettront d'aboutir à des solutions d'insertion sur-mesure. Le dispositif est renforcé et un contact régulier est maintenu par les référents avec les jeunes, en dépit de la crise sanitaire. Au 30/09/2020, **3500 jeunes** venant de 95 quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été accompagnés par l'un des 164 référents de parcours. On dénombre **1800 sorties positives** en emploi ou en formation qualifiante.

La plateforme [1 Jeune 1 Solution](#) permet aux jeunes comme aux employeurs de trouver une réponse à leur besoin.

Pour retrouver l'ensemble des mesures du plan 1 Jeune 1 Solution : [ici](#).

Retrouvez le guide élaboré par la préfecture sur les aides à destination des employeurs souhaitant embaucher un jeune [ici](#) ainsi que l'actualité du plan en Île-de-France [ici](#).

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



@Prefet75_IDF

